



SUPER NETTOYANT FACADE EFFET FLASH & REMANENT 2 ANS

PERIMETRE

THORFLASH

PROPRIETES

THORFLASH est un **super-nettoyant et un désincrustant à effet immédiat**, destiné à nettoyer les supports souillés par la pollution atmosphérique et les salissures organiques en un **temps record** (oxydes de carbones, lichens, moisissures, champignons...). Les premiers effets visuels sont constatés au bout de **quelques secondes**.

THORFLASH possède un **effet rémanent** qui permet de **protéger les supports** des mousses et lichens durant **2 ans minimum**.

THORFLASH s'applique sur pierres, briques, ciments, fibrociment, bétons, ardoises, revêtements hydrauliques, chaux, **RPE** ou **RSE**.

THORFLASH est élaboré avec des additifs permettant une **meilleure accroche** sur supports verticaux.

THORFLASH contient des agents mouillants et des **molécules corrosives et alcalines** afin d'assurer un effet flash sur une multitude de salissures.

Aucun rinçage après le traitement n'est nécessaire et THORFLASH reste actif dans le support pendant 2 ans conférant au produit une grande rémanence.

THORFLASH élimine également les **bactéries** responsables de l'effritement et de la désagrégation des pierres (lèpre de la pierre).

THORFLASH dégrise le bois instantanément. **THORFLASH** est conforme aux critères d'application sur les **monuments historiques**.

MISE EN ŒUVRE

THORFLASH est un produit **concentré diluable** à l'eau de 1 à 10 fois son volume en fonction de la difficulté de nettoyage, mais il peut être utilisé pur pour obtenir son efficacité maximale. **THORFLASH** devra être pulvérisé grâce à un **matériel adapté**, lors

de la pulvérisation **THORFLASH ne doit pas entrer en contact avec des surfaces métalliques au risque de perdre de son efficacité**.

Mélanger avant pulvérisation, puis appliquer sur la façade à traiter du **bas vers le haut**.

Laisser agir quelques minutes suivant le degré de contamination du support.

Attention : Le fort pouvoir détergent de **THORFLASH** peut altérer des **matériaux fragiles**, les **gouttières teintées** par exemple ou décolorer les tuiles béton ou les fausses ardoises.

Il est nécessaire de toujours faire un test préalable.

Dans le cas de nettoyage avant **mise en peinture**, il est indispensable de rincer **THORFLASH** à grande eau.

Important : **THORFLASH** se dégrade s'il est exposé à la chaleur ou aux UV.

Stocker impérativement à l'abri de la lumière et à des températures inférieures à 30 °C.

Ne jamais conditionner dans d'autre récipient que le bidon d'origine qui est équipé d'une valve de dégazage.

Conservation : Stocker dans de bonnes conditions, **THORFLASH** conserve ses qualités optimales pendant un an.

Temps d'application : Instantané.

Température d'application : De 5 °C à 50 °C.

Aux températures extrêmes, l'efficacité est réduite.

Nettoyage des outils : Le nettoyage des outils se fera à l'eau.

SECURITE D'EMPLOI

Produit à usage strictement professionnel.

Toujours consulter la FDS disponible sur www.perimetre.pro avant utilisation.

Tenir hors de la portée des enfants.

Retrouvez nos vidéos sur notre chaîne youtube
« Périmètre bâtiment »

Produit à usage strictement professionnel. Risque de réaction chimique dangereuse. Eviter absolument le contact ou le mélange avec d'autres produits chimiques. Fiche de Sécurité disponible sur notre site Internet www.perimetre.pro, rubrique « Produits ». Cette fiche technique annule et remplace toutes les précédentes concernant ce produit. Les informations contenues dans la présente notice sont l'expression de nos connaissances et des résultats d'essais effectués dans un souci constant d'objectivité. Elles ne peuvent cependant en aucun cas être considérées comme apportant une garantie ni comme engageant notre responsabilité en cas d'application défectueuse, puisque la manipulation et la mise en œuvre de notre produit échappe à notre contrôle. Il appartient à l'utilisateur de s'assurer par des essais préalables que le produit convient parfaitement à l'usage auquel il le destine. Notre garantie ne saurait excéder le remplacement d'un produit reconnu défectueux dans un délai d'une année après sa livraison. DLU 1 an 28/06/2019